

Valdemaine, premiers bains chauds

En 1839, le premier établissement de bains chauds construit spécialement pour cet usage ouvre ses portes à Angers.



En-tête de lettre, dans Berthe, « Extraits historiques sur l’Anjou ».

HISTOIRE ANGEVINE

Par Sylvain BERTOLDI,
Conservateur des Archives d'Angers

Où se baigner, avant la diffusion de l'eau courante à domicile et l'apparition des salles de bains ? Dans la Maine naturellement : quel que polluée qu'elle fût déjà, on n'y regardait pas de si près. Un arrêté municipal du 6 juillet 1805 réglemente ces bains en rivière : ils ne pourront se prendre qu'à l'extrémité du village de Reculée, près du port Meslet ; aux abords du pré Saint-Jean, face à l'hôpital du même nom ; sur la rive de la prairie de Balzac et en face, à la Blancheraie.

Les maisons de bains se multiplient sur la Maine

Pour se laver, en dehors du broc et de la baignoire individuelle, on peut user des services de la communauté des maîtres chirurgiens, qui a privilège de faire « poil et barbes » et de donner bains et étuves. Les maisons de bains sur la Maine se multiplient à la fin du XVIII^e siècle, avec la transformation des anciens moulins en bains publics. Rue Beaurepaire, le boisselier Potrais-Vernon ouvre des bains dans sa maison qui donne directement sur la rivière, près du Grand Pont. D'autres aménagent des bateaux. L'hygiène corporelle reste cependant peu développée. Les établissements de bains en rivière représentent peu de choses pour une ville de plus de 35 000 habitants en 1836. Aussi la municipalité autorise-t-elle

Jean Jouquet à créer en 1835 des bains publics à vapeur, rue de l'Espine. Mais l'entreprise semble tourner court. En revanche, celle du poêlier Louis Jamin, fils de boulanger qui a épousé en 1827 une boulangère – Renée Charlotte Rozé –, va pleinement réussir. C'est à lui que l'on doit le premier établissement de bains chauds construit spécialement pour cet usage. Son activité de « Poêlier-pompier » rue Saint-Laud le met à même de disposer facilement de tous ustensiles de bain, des chaudières aux baignoires. D'esprit entreprenant, Jamin-Rozé est d'ailleurs membre fondateur de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire en 1830. « Notre ville, écrit-il au maire le 21 février 1837, malgré l'importance qu'elle a acquise, et qu'elle tend à acquérir chaque jour, est encore privée de l'un de ces établissements si utiles au bien-être et à la santé de ses habitants : je veux parler de bains publics. Certes, on ne peut considérer comme telles les deux maisons qu'elle possède sous ce titre : on ne trouve dans ces lieux [il s'agit des bains de la rue Beaurepaire et du pont des Treilles] ni l'élégance, ni, surtout, aucun de ces accessoires indispensables qui, dans d'autres cités, d'un ordre inférieur à la nôtre, attirent et l'habitant, et l'étranger. J'ai résolu, Monsieur le Maire, de réparer cette lacune en dotant Angers de véritables bains publics. À cet effet, j'ai acquis un grand terrain dans la rue Basse-du-Mail, sur lequel je me propose de placer mon établissement [...] » Afin de disposer d'eau en abondance, il souhaite établir une conduite qui traverserait la rue Boisnet et le pré des Luisettes pour déboucher dans la Maine et bâtir un château

d'eau sur les prairies de ce quartier. La mairie l'y autorise le 27 juillet suivant, à la condition expresse qu'il rétablisse à ses frais la voirie, indemnise le fermier des prés des Luisettes et ne réclame pas d'indemnité si la Ville devait « déranger les tuyaux » pour des travaux d'urbanisme. Le 29 mai 1839, Jamin-Rozé peut faire paraître l'annonce suivante dans le « Journal de Maine-et-Loire » : « Nouveaux bains, rue Basse-du-Mail, près la rue Boisnet et impasse des Aïx. Cet établissement, alimenté par les eaux de la Maine, prises au milieu de son cours et clarifiées, par son local et son agréable situation, se recommande aux personnes qui voudront bien le visiter. Les soins qu'a mis le propriétaire dans les dispositions intérieures sont prévus de manière à ne rien laisser à désirer sous tous les rapports. Bains de vapeur, de Barèges, sulfureux et douches, à des prix très modérés. »

Un établissement modèle

Nul doute que les Angevins aient disposé là d'un établissement modèle, à en juger déjà par la noble apparence de la façade du bâtiment, donnant sur un jardin à l'intérieur d'un îlot d'immeubles. Le docteur Jean-Baptiste Renier, dans un rapport lu à la Société industrielle lors de la séance du 13 juillet 1840, se montre très élogieux à son égard : « Le bâtiment consacré aux bains du Mail a la forme d'un fer à cheval [...] on y entre par le passage des Aïx et par la rue Basse-du-Mail ; cette entrée est agréable et révèle une grande ville. En tirant tout le parti possible du terrain pour les constructions, on a cependant ménagé une large place à l'air et au soleil. Quelque peu de verdure, des fleurs, un jet d'eau

PHOTO : BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ANGERS, RES. MS. 1030 (B97), F° 42

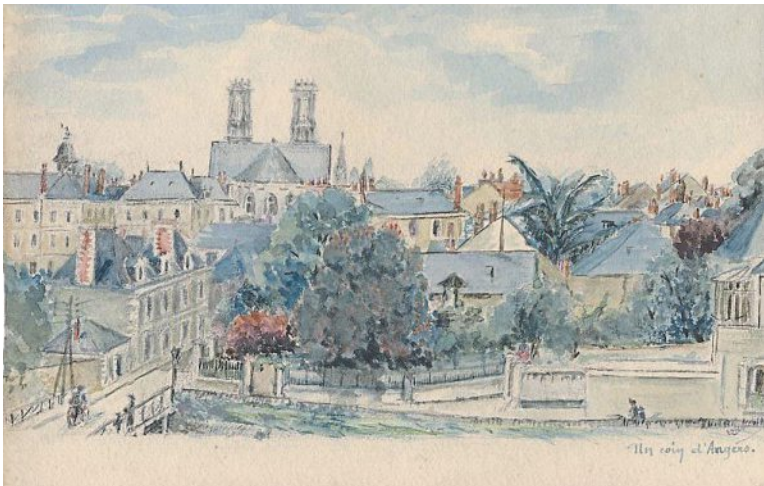
s'élevant à une assez grande hauteur, ne laissent pas que de faire plaisir à la vue. Les cabinets du rez-de-chaussée et du premier étage à gauche sont réservés aux dames ; le côté droit est destiné aux hommes ; tous sont peints, planchés et sans humidité [...] Les lits de repos, les appareils à fumigations, à bains de vapeur et d'eau médicamenteuse, à douches de différentes espèces, nous ont semblé très satisfaisants et très propres à remplir les indications du médecin. [...] M. Jamin-Rozé a bien mérité de ses concitoyens [...] » Ses mérites sont d'autant plus grands qu'il s'est engagé à ne demander aux pauvres qu'une modique contribution. Jamin-Rozé fait ainsi fonctionner ses bains, baptisés Bains Valdemaine, jusqu'en 1853. Il les loue alors à René Boireau, déjà entrepreneur des bains du Grand Pont, rue Beaurepaire. L'ouverture des Bains Flore, rue Saint-Maurille, le 10 avril 1856, suscite une concurrence. Aussitôt, René Boireau riposte par de nouveaux tarifs. Le bain complet est annoncé à 0,75 franc, alors qu'aux Bains Flore, il est à 1 franc ! Les bains Jamin-Rozé ne sont pas tués par la concurrence, mais par le prolongement de la rue Valdemaine jusqu'à celle du Mail (portion dénommée rue Parcheminerie en 1874) qui les emporte complètement en 1869.

La suite, dimanche prochain, de notre thématique « Autour de l'eau » avec Les Bains Flore. archives.angers.fr.

CHRONIQUE RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE D'ANGERS

L'ACTUALITÉ DES ARCHIVES

Une vue originale et inédite d'Angers



« Un coin d'Angers », par Élisabeth X, années 1900-1910 ?

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, 3 Fi 568

C'est un nouveau document des Archives patrimoniales, un petit dessin, de 15 x 20,5 cm, simplement signé « Élisabeth » et intitulé « Un coin d'Angers ». La vue est prise depuis une maison surplombant la ligne de chemin de fer Paris-Nantes. Le premier bâtiment que l'on reconnaît est l'église Saint-Joseph, pourvue de ses deux tours néogothiques élevées jusqu'à 73 m de hauteur par l'architecte Auguste Beignet : la tour sud en 1874 et l'autre en 1877. Déjà en très mauvais état en 1912, ces tours sont démolies et remplacées par des beffrois plus modestes en 1957-1960. À la gauche du dessin, la rue Saint-Léonard débouche sur le pont du chemin de fer. Au-dessus, on aperçoit les vastes constructions du lycée David-d'Angers et le clocheton du bâtiment principal.

Une voie privée

Dans la partie basse du dessin, juste au-dessus de la voie ferrée, s'allonge la rue, ou plutôt l'impasse, Inkermann. Derrière le bouquet d'arbres se trouvaient, entre 1946 et 1984 environ, les écuries et le manège de la société hippique urbaine Bercheny, évoquée dans Le Courrier de l'Ouest du 6 octobre 2024. Le nom de la rue Inkermann rappelle un faubourg de Sébastopol,

S. B.

ÇA S'EST PASSÉ LE 23 FÉVRIER 1804

Décision prise de transférer la bibliothèque au logis Barrault

Le préfet prend un double arrêté : les grand et petit séminaires (logis Barrault et bâtiment Saint-Éloi) sont remis à la Ville d'Angers ; la Bibliothèque municipale, jusque-là à l'évêché, y sera transférée. Comme le temps presse – l'évêché doit être rapidement remis à l'évêque – le déménagement se fait sans ordre. Célestin Port indique en 1878 : « Partie même des livres furent vendus au poids et par charretées ; le reste entassé avec les manuscrits dans les greniers, après qu'un certain nombre de doubles eut été réparti entre le lycée, le séminaire et la cour d'appel. » En 1837, Blordier-Langlois précisait dans son

ouvrage « Angers et le département de Maine-et-Loire de 1787 à 1830 » : « Les livres furent charroyés sans préparatifs, sans dispositions convenables. Ils furent déposés, avec le moins de désordre possible dans des salles basses et humides et dans une salle haute tellement insuffisante [salle au-dessus de la chapelle Saint-Éloi] qu'on ne put lui donner que le nom de salle provisoire de lecture qu'elle porte encore ; un grand nombre de manuscrits peut-être précieux furent entassés dans un grenier. »

S. B.

AVANT-APRÈS MYSTÈRE

Un lieu de villégiature aux portes de la ville



Cette fois, la photo mystère vous conduira – plus que les Grands Moulins – loin du centre-ville, à la campagne, autour d'Angers. Les abords de la ville ont suscité la création de manoirs et d'agréables villégiatures, au nord comme au sud, à l'est comme à l'ouest : ce sont par exemple le manoir des Forges, Mol-

lière, le Hutreau, Villechien, l'Arceau... Certains ont disparu, comme Douzillé ou la Grande-Flèche. Quel est celui-ci, existe-t-il toujours ? Bonne promenade autour d'Angers.

S. B.

Une belle demeure près d'Angers, en 1971.

PHOTO : CLICHÉ JACQUES JEANNEAU, 1971. ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, 4° 556-2

Votre journal en version numérique sur

www.journal.courrierdelouest.fr

Le Courrier de l'ouest